AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -3-2-65 3 0 4

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92-26-94)
(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)

ABONNEMENT ANNUEL 15 NF

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)
C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

Bulletin Technique N° 52 de Janvier 1965 — 1965-I

LES TRAITEMENTS D'HIVER

I - VIGNE -

Le repos végétatif de la vigne peut être mis à profit pour l'exécution de traitements contre les formes de conservation de certains parasites.

Esca et Apoplexie : L'Esca est une maladie assez fréquente dans le vignoble du Sud-Ouest Le champignon pénétre particulièrement par les grosses plaies de taille à partir desquelles il envahit progressivement le bois de la souche. Les dégâts se manifestent par des dessèchements foliaires progressifs qui peuvent n'affecter qu'un seul bras de la souche (forme lente de l'Esca) ou par un flétrissement brutal du cep en pleine végétation (Apoplexie). Les dégâts sont surtout fréquents dans les vignobles à partir de 15-20 ans et en particulier dans ceux où de nombreux "chicots" ont été laissés au moment des tailles successives.

Dans les vignobles atteints on pourra appliquer des pulvérisations soignées avec une spécialité à base d'Arsénite de Soude à la dose de 1250 g d'arsénic par hectolitre d'eau. Ce traitement sera effectué deux années de suite, par temps sec, au moins 15 jours après la taille, mais avant le début du débourrement. L'arsénite de Soude étant particulièrement toxique, il conviendra de prendre toutes précautions d'usage.

Anthracnose : Cette maladie ne peut revêtir une certaine importance que dans les vignobles qui en cours de végétation ne reçoivent pas les traitements normaux contre le mildiou et le black-rot. Pratiquement on ne l'observe donc que sur les hybrides . L'Anthracnose se traduit surtout par un rabougrissement des sarments qui présentent des taches noires dans leur partie supérieure et par des lésions sur grappes.

Le traitement consiste en une pulvérisation, avant le débourrement, d'un mélange de Sulfate ferreux (30 à 35 Kg) et d'acide sulfurique (2 litres) pour 100 litres d'eau. L'acide sulfurique, très corrosif doit être manipulé avec précaution et les appareils de traitements seront rincés très soigneusement.

Excoriose : L'année 1964, particulièrement sèche n'a pas été favorable à l'Excoriose. Il ne sera donc pas indispensable cette année d'effectuer des traitements d'hiver dans les vignes régulièrement traitées les années précédentes où la maladie ne s'est pas manifestée au cours des douze derniers mois.

Dans le cas contraire, l'agriculteur choisira entre l'arsenite de Soude à 2 ou 2,5% de produit commercial ordinaire, les huiles jaunes à 2 ou 3 litres de produit commercial par hectolitre d'eau ou les colorants nitrés à 600 g de matière active par hectolitre d'eau.

L'Arsénite de Soude sera préféré dans les vignobles également atteints par l'Esca, les huiles jaunes ou les colorants nitrés dans les parcelles ayant subi des attaques d'Acariens ou de Phylloxéra gallicole.

Les traitements doivent être effectués par temps sec au minimum 10 jours après la taille et avant le début du débourrement.

.../...

Black-Rot : Les vignes abandonnées constituent les principaux foyers endémiques de la maladie. Un arrêté préfectoral du 9 décembre 1964 prescrit leur arrachage ou leur remise en culture avant le 1er avril 1965 dans tout le département de la Gironde.

Dans les vignobles entretenus mais où des attaques ont été observées en 1964, il est conseillé de supprimer au moment de la taille les rameaux chancreux et d'enfouir par un labour les grains secs tombés sur le sol. Le déchaussage de printemps ne devrait être effectué qu'après le 1er traitement.

Phylloxéra gallicole : Les huiles d'Anthracène jaunes à 2-3% appliquées juste avant le débourrement et sur vigne préalablement déchaussée peuvent diminuer l'importance des dégâts sur les hybrides.

Acariose : L'application d'un Oléoparathion à 2% d'une huile d'Anthracène jaune à 3% ou d'un Soufre micronisé mouillable à 2 Kg de produit commercial en prédébourrement reste le moyen le plus efficace de lutte contre l'Acariose dont les dégâts semblent en extension dans notre région.

II - ARBRES FRUITIERS -

Les traitements d'hiver des Arbres fruitiers ne sont nécessaires que dans les vergers ayant subi de fortes pullulations de Cochenilles, d'Acariens ou de Pucerons, dans les vergers de Pêchers sensibles à la Cloque, ou dans les plantations abandonnées ou mal entretenues qui doivent être remises en état.

Cochenilles, Acariens, Pucerons : Les produits utilisables seront choisis dans la liste ci-dessous :

- Huile blanche de pétrole	à 3-4% sur arbres fruitiers à pépins et 1,5 à 2% sur arbres fruitiers à noyau(surtout contre les Cochenilles)
- Colorants nitrés	à 600g de matière active par Hl. d'eau.
- Oléoparathion	à 1,5 l. de produit commercial par Hl. d'eau
- Oléomalathion	à 3 l. de produit commercial par Hl. d'eau
- Huiles jaunes de pétrole	à 2-3 l. de produit commercial par Hl. d'eau.

La pulvérisation sera effectuée à l'aide d'un appareil à forte pression et jet réglable juste avant le débourrement, par temps sec, sans gel. Elle sera abondante et lessivera bien l'ensemble de l'arbre.

Cloque du Pêcher : Un traitement d'hiver à base de cuivre reste indispensable pour les variétés sensibles à la Cloque. Au cas où les conditions climatiques empêcheraient cette pulvérisation, l'utilisation de spécialités Organiques de Synthèse après le débourrement permettraient encore de prévenir la maladie.

Remise en état des vergers mal entretenus ou abandonnés : Dans ces vergers généralement envahis de mousses, lichens, oeufs d'insectes et d'acariens, il sera bon de lessiver les arbres avec des huiles d'anthracène (ou huile de goudron) à la dose de 4% sur les arbres à noyau et 8% sur les arbres à pépins, ou avec des huiles jaunes d'anthracène à 2-3%.

Ces divers traitements ne doivent pas dispenser des soins habituels de nettoyage des arbres au moment de la taille: destruction des rameaux morts, dépérissants, chancreux ou blessés, excision des plaies qui seront protégées par un mastic ou une solution de sulfate de cuivre, destruction des fruits momifiés, des pousses oïdiées, des feuilles de cerisier desséchées par le gnomonia etc...

Enfin, dans les vergers atteints par les tavelures les premières contaminations de celles-ci seront considérablement réduites par un labour d'enfouissement des feuilles, ou par un traitement des feuilles au sol avec un colorant nitré à 1%

J. TOUZEAU
Contrôleur de la Protection des Végétaux

Le Contrôleur
chargé des Avertissements
-C.ROUSSEL -

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux
-J. BRUNETEAU -

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant: L. BOUYX